

## DEMANDE DE PRIX\_GIN1800211-10107

1. PROJET	
NOM DU PROJET :	ENTREPREUNARIAT URBAIN
CODE DU PROJET :	GIN1800211

2. OBJET DE LA DEMANDE	
INTITULÉ DU MARCHÉ :	Acquisition, livraison et installation de matériels informatiques et prestations associées pour la remise à niveau du Guichet Unique de l'APIP (GU-APIP)
RÉFÉRENCE ENABEL :	GIN1800211-10107
DATE DE LA DEMANDE :	15/05/2023

3. INSTRUCTIONS		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	29/05/2023 avant 16h00 au plus tard
	LIEU :	Offre originale signée et datée sur papier + une copie originale sur clé USB et une copie sur papier à transmettre à <b>M. Geert KINDT Expert en Contractualisation et Administration, Cellule Contractualisation Enabel, Immeuble Koubia, 3eme étage appartement 301, corniche nord, Camayenne</b>
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	30 jours	

**Délai d'exécution** : L'exécution commence à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Les jours de fermeture de l'entreprise et les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

<b>4. DOCUMENTS DU MARCHE</b>		
<b>N°</b>	<b>DÉNOMINATION</b>	<b>N° ANNEXE</b>
1.	Formulaire de soumission <b>(à joindre à l'offre, avec signature originale)</b>	Annexe 1
2.	Offre de prix <b>(à joindre à l'offre, avec signature originale)</b>	Annexe 2
3.	Conditions du marché	Annexe 3
4.	Spécifications techniques	Annexe 4
5.	Spécifications techniques proposées <b>(à joindre à l'offre)</b>	Annexe 5
6.	Déclaration critères d'exclusion obligatoire <b>(à joindre à l'offre, avec signature originale)</b>	Annexe 6
7.	RCCM	A joindre

## ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION

INTITULÉ DU MARCHÉ :	Acquisition, livraison et installation de matériels informatiques et prestations associées pour la remise à niveau du Guichet Unique de l'APIP (GU-APIP)
RÉFÉRENCE ENABEL :	GIN1800211-10107

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ	
DÉNOMINATION :	
ADRESSE :	
NUMÉRO D'ENTREPRISE :	
REPRÉSENTÉE PAR (NOM ET PRÉNOM) :	
FONCTION :	
TEL :	
E-MAIL :	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS :	
INSTITUTION FINANCIÈRE :	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux spécifications techniques / termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

En cas de doutes, nous fournirons à la demande d'Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE :	
SIGNATURE AUTORISÉE :	

## ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX

N°	Description	Quantité	Unité	PU* HTVA (GNF)	PT* HTVA (GNF)	
Lot 1.	Ordinateur Laptop	4	pièce			
	Ordinateur Desktop (All in one)	6	pièce			
Lot 2.	Imprimante multifonction couleur	1	pièce			
	Imprimante multifonction monochrome	3	pièce			
Lot 3.	Goulottes et angles	Goulottes	100	pièce		
		Angle externe	14	pièce		
		Angle interne	12	pièce		
		Embout	12	pièce		
		Angle droit	12	pièce		
	Onduleur	1	pièce			
	Rallonges Parafoudres (Norme CE)	15	pièce			
Lot 4.	Routeur	5	pièce			
	Switch PoE	3	pièce			
	Prise réseau murale RJ45	35	pièce			
	Sachet de 50 connecteurs CAT6 blindés	10	Sachet de connecteurs			
	Cable réseau	5	rouleaux			
	Panneau de brassage	2	pièce			
<b>Total* HTVA (GNF) :</b>						

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais possibles grevant les services, à l'exception de la TVA. Sont notamment inclus dans ses prix :

- Les frais administratifs et de secrétariat.
- Le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur.
- Les frais de réception, les emballages.
- Tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché.
- L'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché
- Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés ;

**Livraison :**

DÉLAI DE LIVRAISON / MISE EN ŒUVRE :	PÉRIODE : 16 JOURS CALENDRIER (STOCK)
LIEU DE LIVRAISON / MISE EN ŒUVRE :	252, rue KA 022 - BP : 2024, Boulbinet, Conakry- République de Guinée Agence de promotion des investissements privés (APIP) Kaloum

DATE :	
SIGNATURE AUTORISÉE :	

## **ANNEXE 3 : CONDITIONS DU MARCHÉ**

### **1. Définitions**

Pouvoir adjudicateur : Enabel, agence de développement belge, au nom et pour le compte de laquelle agit valablement **Mr Geert KINDT**, Expert en Contractualisation et Administration, ou son représentant mandaté.

Adjudicataire : La société à qui le marché est attribué.

### **2. Loi et langue applicables au marché**

Marché de faible montant en application de la loi du 17/06/2016 : art. 92

Les présentes conditions spécifiques s'appliquent aux commandes de travaux, biens et services passées au nom et pour compte d'Enabel (Pouvoir Adjudicateur). Ces commandes sont soumises aux dispositions légales suivantes :

- la Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.
- L'Arrêté Royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- L'Arrêté Royal du 14/01/2013 établissant les Règles Générales d'Exécution (RGE) des marchés publics et des concessions de travaux publics.

La langue utilisée est le français.

### **3. Ordre hiérarchique des documents contractuels**

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- (a) Les conditions du marché,
- (b) les spécifications techniques,
- (c) L'offre de prix,
- (d) Tout autre document faisant partie du contrat (les avenants suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient),
- (e) l'offre technique avec appendices

### **4. Fonctionnaire dirigeant – cf. Art. 11 RGE**

	<b>Fonctionnaire dirigeant</b>
Nom :	Ultérieurement

Les communications leur sont adressées par écrit et/ou par email. L'Adjudicataire s'assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes, la délivrance d'ordres modificatifs.

**Cependant, la signature d'avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché est de la compétence du pouvoir Adjudicateur (Annexe 3 paragraphe 1)**

**5. Acceptation de la commande – cf. Art. 54 RGE**

Toute remarque ou contestation de l'Adjudicataire sur le service doit être formulée par écrit dans un délai de 8 jours de calendrier à dater de la réception de celle-ci. A défaut, le service est considéré comme accepté.

En cas de remarque ou de contestation formulée dans la forme et le délai précités, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'annuler la commande par simple notification écrite. L'annulation ne donne lieu à aucune indemnisation.

L'acceptation de la commande implique l'acceptation de l'ensemble des conditions s'y rapportant, en ce compris les présentes conditions spécifiques. Les conditions de vente de l'Adjudicataire ne sont pas applicables à la commande même si l'acceptation a lieu en référence à ces dernières.

Le fait, pour le Pouvoir Adjudicateur, de ne pas faire respecter l'une des présentes conditions spécifiques à l'occasion de l'exécution de la commande ne signifie pas qu'il y renonce.

**6. Prix – cf. Art. 18, 19 AR 2011**

Les prix, tant unitaires que globaux, sont exprimés en GNF. A l'exception de la TVA, ces prix comprennent tous les frais, impôts, charges, contributions quelconques, et notamment :

- Les frais de chargement, de transport, d'assurance, d'emballage, de dédouanement, de livraison (DDP au lieu de livraison - Rendu droits acquittés, Incoterms 2010 Chambre Internationale du Commerce), de déchargement, d'installation, sauf mention contraire et expresse ;

Sans préjudice de l'article art. 54 du RGE et sauf dispositions contraires convenues par écrit de commun accord, les prix fixés ne peuvent en aucun cas subir de majoration, ni par suite du coût ultérieur des matières, ni par l'application d'une clause de référence à l'index, ni pour toute autre cause, quelle qu'elle soit.

La commande pouvant faire suite à une demande de prix, peut ne porter que sur une partie ou quotité d'un ou des biens et/ou services ayant fait l'objet de celle-ci, et l'Adjudicataire s'engage à l'exécuter sans que cette réduction puisse donner lieu de sa part à une majoration de prix.

**7. Modalités de Livraison/d'exécution – cf. Art. 45, 46, 47 RGE**

Les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives à l'adresse d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout envoi doit être accompagné d'une note d'envoi mentionnant le nom de l'Adjudicataire, la référence du marché et la référence du bon de commande.

Tout dépassement de la date de livraison spécifiée des biens, services et/ou documents associés, ou des dates données d'exécution des travaux, tenant compte des articles 28 à 29 des RGE et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 7,5% du montant total de la

commande. Une somme forfaitaire de 450 €, pour frais de dossier, est également appliquée pour les mêmes raisons, à partir d'un retard de 10 jours calendrier.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve en outre la possibilité de résilier la commande et de s'adresser à un autre Adjudicataire. Le surcoût éventuel est à charge de l'Adjudicataire défaillant.

Les frais éventuels d'enlèvement, de transfert, de réexpédition et, plus généralement, tous frais quelconques exposés par le Pouvoir Adjudicateur imputables à l'Adjudicataire défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

## **8. Refus et acceptation en cas de fourniture et services, réception provisoire – cf. Art. 118, 120 RGE**

L'Adjudicataire fournit exclusivement des biens et services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que l'Adjudicataire connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre du personnel du Pouvoir Adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation se fait dans les locaux du Pouvoir Adjudicateur comme une réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, l'Adjudicataire est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le Pouvoir Adjudicateur peut, soit demander à l'Adjudicataire de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

## **9. Sécurité.**

Toute exécution d'un marché doit satisfaire aux dispositions de la loi du 4 août 1996 relatif au bien-être des employés dans l'exécution de leur travail, le règlement général pour la protection de l'emploi, le Codex sur le bien-être au travail, et leurs arrêtés d'exécution.

Les opérations effectuées par le personnel de l'Adjudicataire lors de l'exécution d'un marché se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

Cette responsabilité s'étend notamment à toute infraction aux prescriptions légales ou réglementaires en matière de prévention et de protection sur les lieux du travail.



## **10. Facturation et paiement – cf. Art. 127 RGE**

Les paiements sont effectués par virement en EURO.

Le paiement au contractant des montants dus est effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai de trente jours.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de GNF ..... (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence « **GIN1800211- 10107** » ainsi que le N° **du bon de commande**, et l'intitulé du marché « **Acquisition, livraison et installation de matériels informatiques et prestations associées pour la remise à niveau du Guichet Unique de l'APIP (GU-APIP)** ». La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Les paiements seront effectués après réception provisoire complète, à l'adresse de facturation ci-dessous :

### **M. Ernest DIARRA**

Responsable Administratif et Financier International  
Résidence Koubia, Camayenne, Commune de Dixinn  
Appartement 301  
Agence Belge de Développement

## **11. Responsabilités**

L'Adjudicataire supporte tous les risques liés à l'exécution du marché.

L'Adjudicataire est responsable à l'égard du Pouvoir Adjudicateur de tout dommage de quelque nature subi par le Pouvoir Adjudicateur en raison du non-respect de ses obligations par l'Adjudicataire. A cet égard, l'Adjudicataire garantit également le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers.

## **12. Assurances**

L'Adjudicataire est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

L'Adjudicataire transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie de la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

## **13. Défaut d'exécution et sanctions – cf. Art. 44 RGE**

L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire. L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre

adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés. Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 85 à 88, 123, 124, 154 et 155.

#### **14. Critère d'attribution**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant introduit l'offre régulière, la moins disant.

Prix : 100%

#### **15. Litiges**

Le droit belge est seul applicable.

Toute contestation relative au marché et aux présentes conditions spécifiques relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## ANNEXE 4 : Spécifications techniques

Items	Spécifications techniques requises
<b>LOT 1 – ORDINATEURS</b>	
<b>ORDINATEUR LAPTOP</b>	
<b>1</b>	<p>Fréquence processeur : minimum 2 GHz - Nbr de cœurs : min 4 - Mémoire cache : minimum 8 MB</p> <p>Disque dur : min 512 SSD</p> <p>Mémoire RAM : min 8 Go</p> <p>Connectiques : • 1 HDMI ; 1 RJ-45 ; • 2 USB ; • 1 USB Type-C™</p> <p>Webcam, microphone numérique intégré</p> <p>Ecran : min 15" - non-tactile - FHD (1920x1080)</p> <p>Clavier AZERTY</p> <p>Wifi – Bluetooth</p> <p>OS : Windows 11 PRO 64Bits French avec licence + Pack Office 2021 Professionnel FR avec licence + Antivirus Sécurité Internet activé pour 1 an</p> <p>Garantie : minimum 1 an (à préciser sur l'offre)</p>
<b>ORDINATEUR DESKTOP (ALL IN ONE)</b>	
<b>2</b>	<p>Processeur : min 1 GHz - Nbr de cœurs : min 4 - mémoire cache : min 6 MB</p> <p>Disque dur : min 512 SSD</p>

	Mémoire RAM : min 8 Go
	Connectiques : • 1 HDMI ; 1 RJ-45 ; • 2 ports USB,
	Webcam : <b>OUI</b> (intégré ou non intégré) ; Microphone intégré : <b>Oui</b>
	Ecran : min 21"- FHD (1920 x 1080)
	Clavier AZERTY
	Wi-Fi – Bluetooth
	OS : Windows 11 PRO 64Bits French avec licence + Pack Office 2019 Professionnel FR ou plus récent avec licence + Antivirus Sécurité Internet activé pour 1 an.
	Garantie : minimum 1 an
<b>LOT 2 – IMPRIMANTES</b>	
	<b>IMPRIMANTE MULTIFONCTION COULEUR</b>
<b>1</b>	Type : laser
	Couleur : oui
	Vitesse d'impression minimum : 27 ppm
	Résolution d'impression minimum : 600 x 600 dpi
	Impression recto/verso automatique : oui
	Taille de la mémoire : min 512 Mo
	Résolution de numérisation minimum : 1200 x 1200 dpi
	Capacité papier minimum : 300 feuilles

	Format(s) de papier(s) : A4 (210 x 297 mm), B4, B5
	Ecran LCD : oui
	Interface avec l'ordinateur : Ethernet, Wi-Fi, USB
	OS supporté(s) : Mac OS, Microsoft Windows
	Alimentation : 220-230 V, 50/60 Hz
	Cartouches d'encre(s) : noir, cyan, magenta et jaune
	Impression mobile : oui
	<b>IMPRIMANTE MULTIFONCTION MONOCHROME (Noir Blanc)</b>
<b>2</b>	Type : laser
	Vitesse d'impression minimum : 27 ppm
	Résolution d'impression minimum : 600 x 600 dpi
	Impression recto/verso : automatique
	Taille de la mémoire : min 512 Mo
	Résolution de numérisation minimum : 600 x 600 dpi
	Capacité papier minimum : 300 feuilles
	Format : A3, A4, A5, B5
	Ecran LCD : oui
	Interface avec l'ordinateur : Ethernet, Wi-Fi, USB
OS supporté(s) : Mac OS, Microsoft Windows	

	Alimentation : 220-230 V, 50/60 Hz
	Cartouches d'encre : noir
<b>LOT 3 - CONNECTIQUES ET MATERIELS CONNEXES</b>	
<b>1</b>	<b>GOULOTTES ET ANGLES (150)</b>
	Goulotte de dimension 105 x 50 mm (barre de 2 mètres), mono-couvercle avec les accessoires (100)
	<b>Accessoires :</b>
	➤ Angle externe (14)
	➤ Angle interne (12)
	➤ Embout (12)
	➤ Angle droit (12)
<b>2</b>	<b>ONDULEUR</b>
	Onduleur : 3 KVA
	Tension d'entrée : 220 - 230 V
	Fréquence d'entrée : 50/60 Hz
	Nombre d'entrée : 1 Prise standard IEC
	Tension de sortie : 220 - 230 V
	Fréquence de sortie : 50 / 60 Hz
	Nombre de sortie : minimum 4
	Puissance minimale effective de sortie : 2400 W
Affichage LCD : oui	

<b>3</b>	<b>RALLONGES PARAFOUDRES (CE)</b>
	Protection surtension : oui
	Quantité des prises de sorties : minimum 5
	Tension nominale à l'entrée : 220 v, Fréquence d'entrée : 50Hz/60Hz
	Longueur de câble : minimum 1,5 M
	Bouton marche/arrêt intégré : Oui
<b>LOT 4 - RESEAU ET CONNEXION INTERNET</b>	
<b>1</b>	<b>ROUTEUR</b>
	Equipement : routeur
	Fréquence nominale du processeur : min 600 MHz
	Wifi : oui
	Taille de la RAM : min 128 Mo
	Taille du stockage : min 128 Mo
	Ports FastEthernet 10/100 : min 5
	Ports GigabitEthernet 10/100/1000 : min 5
	Ports SFP : 1
Nombre de ports USB : 1	

	<b>SWITCH PoE</b>
<b>2</b>	Nombre de port : minimum 24
	Fonctionnalités :
	▪ Agrégation de lien : oui
	▪ Support de la Segmentation du réseau (VLAN) : oui
	▪ Support de la fonctionnalité PoE : oui
	<b>PRISE MURALE ET CONNECTEUR</b>
<b>3</b>	Prise réseau murale RJ45
	Connecteurs RJ45 CAT6 blindés - Colisage de 50 par sachet.
	<b>CABLE RESEAU</b>
<b>4</b>	Cable Ethernet minimum cat 6, Blindage : oui (double blindage)
	<b>PANNEAU DE BRASSAGE</b>
<b>5</b>	Min 24 ports Ethernet
	Min Catégorie 6
	<b>TOTAL</b>

**NB : le non-respect d'une de ses caractéristiques est éliminatoire**

**« Au cas où il n'y aurait aucun lot conforme, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de choisir dans un lot non conforme au meilleur prix de ce marché, les équipements conformes selon les spécifications techniques requises dans le cahier spécial de charge dudit lot. »**



## ANNEXE 5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Items	Spécifications techniques requises	Spécifications techniques proposées
<b>LOT 1 – ORDINATEURS</b>		
<b>ORDINATEUR LAPTOP</b>		
<b>1</b>	Frequence processeur : minimum 2 GHz - Nbr de cœurs : min 4 - Mémoire cache : minimum 8 MB	
	Disque dur : min 512 SSD	
	Mémoire RAM : min 8 Go	
	Connectiques : • 1 HDMI ; 1 RJ-45 ; • 2 USB ; • 1 USB Type-C™	
	Webcam, microphone numérique intégré	
	Ecran : min 15" - non-tactile - FHD (1920x1080)	
	Clavier AZERTY	
	Wifi – Bluetooth	
	OS : Windows 11 PRO 64Bits French avec licence + Pack Office 2021 Professionnel FR avec licence + Antivirus Sécurité Internet activé pour 1 an	
	Garantie : minimum 1 an (à préciser sur l'offre)	
<b>ORDINATEUR DESKTOP (ALL IN ONE)</b>		
<b>2</b>	Processeur : min 1 GHZ - Nbr de cœurs : min 4 - mémoire cache : min 6 MB	
	Disque dur : min 512 SSD	
	Mémoire RAM : min 8 Go	
	Connectiques : • 1 HDMI ; 1 RJ-45 ; • 2 ports USB,	
	Webcam : <b>OUI</b> (intégré ou non intégré) ; Microphone intégré : <b>Oui</b>	

	Ecran : min 21"- FHD (1920 x 1080)	
	Clavier AZERTY	
	Wi-Fi – Bluetooth	
	OS : Windows 11 PRO 64Bits French avec licence + Pack Office 2019 Professionnel FR ou plus récent avec licence + Antivirus Sécurité Internet activé pour 1 an	
	Garantie : minimum 1 an	
<b>LOT 2 – IMPRIMANTES</b>		
	<b>IMPRIMANTE MULTIFONCTION COULEUR</b>	
	Type : laser	
	Couleur : oui	
	Vitesse d'impression minimum : 27 ppm	
	Résolution d'impression minimum : 600 x 600 dpi	
	Impression recto/verso automatique : oui	
	Taille de la mémoire : min 512 Mo	
	Résolution de numérisation minimum : 1200 x 1200 dpi	
	Capacité papier minimum : 300 feuilles	
<b>1</b>	Format(s) de papier(s) : A4 (210 x 297 mm), B4, B5	
	Ecran LCD : oui	
	Interface avec l'ordinateur : Ethernet, Wi-Fi,USB	
	OS supporté(s) : Mac OS, Microsoft Windows	
	Alimentation : 220-230 V, 50/60 Hz	
	Cartouches d'encre : noir, cyan, magenta et jaune	
	Impression mobile : oui	
	<b>IMPRIMANTE MULTIFONCTION MONOCHROME (Noir Blanc)</b>	
<b>2</b>	Type : laser	
	Vitesse d'impression minimum : 27 ppm	

	Résolution d'impression minimum : 600 x 600 dpi	
	Impression recto/verso : automatique	
	Taille de la mémoire : min 512 Mo	
	Résolution de numérisation minimum : 600 x 600 dpi	
	Capacité papier minimum : 300 feuilles	
	Format : A3, A4, A5, B5	
	Ecran LCD : oui	
	Interface avec l'ordinateur : Ethernet, Wi-Fi, USB	
	OS supporté(s) : Mac OS, Microsoft Windows	
	Alimentation : 220-230 V, 50/60 Hz	
	Cartouches d'encre : noir	
<b>LOT 3 - CONNECTIQUES ET MATERIELS CONNEXES</b>		
	<b>GOULOTTES ET ANGLES</b>	
	Goulotte de dimension 105 x 50 mm (barre de 2 mètres), mono-couvercle avec les accessoires (100)	
	<b>Accessoires:</b>	
	➤ Angle externe (14)	
	➤ Angle interne (12)	
	➤ Embout (12)	
<b>1</b>	➤ Angle droit (12)	
	<b>ONDULEUR</b>	
	Onduleur : 3 KVA	
	Tension d'entrée : 220 - 230 V	
	Fréquence d'entrée : 50/60 Hz	
<b>2</b>	Nombre d'entrée : 1 Prise standard IEC	

	Tension de sortie : 220 - 230 V	
	Fréquence de sortie : 50/60 Hz	
	Nombre de sortie : minimum 4	
	Puissance minimale effective de sortie : 2400 W	
	Affichage LCD : oui	
<b>3</b>	<b>RALLONGES PARAFODRES (Norme CE)</b>	
	Protection surtension : oui	
	Quantité des prises de sorties : minimum 5	
	Tension nominale à l'entrée : minimum 220 v, Fréquence d'entrée : 50Hz/60Hz	
	Longueur de câble : minimum 1,5 M	
	Bouton marche/arrêt intégré : Oui	
<b>LOT 4 - RESEAU ET CONNEXION INTERNET</b>		
<b>1</b>	<b>ROUTEUR</b>	
	Equipement : routeur	
	Fréquence nominale du processeur : min 600 MHz	
	Wifi : oui	
	Taille de la RAM : min 128 Mo	
	Taille du stockage : min 128 Mo	
	Ports FastEthernet 10/100 : min 5	
	Ports GigabitEthernet 10/100/1000 : min 5	
	Ports SFP : 1	
Nombre de ports USB : 1		
<b>2</b>	<b>SWITCH PoE</b>	
	Nombre de port : minimum 24	
	Fonctionnalités :	

	▪ Agrégation de lien : oui	
	▪ Support de la Segmentation du réseau (VLAN) : oui	
	▪ Support de la fonctionnalité PoE : oui	
	<b>PRISE MURALE ET CONNECTEUR</b>	
<b>3</b>	Prise réseau murale RJ45	
	Connecteurs RJ45 CAT6 blindés - Colisage de 50 par sachet.	
	<b>CABLE RESEAU</b>	
<b>4</b>	Cable Ethernet minimum cat 6, Blindage: oui ( double blindage)	
	<b>PANNEAU DE BRASSAGE</b>	
<b>5</b>	Min 24 ports Ethernet	
	Min Catégorie 6	
	<b>TOTAL</b>	

**NB : - L'ensemble de ces caractéristiques proposées par le soumissionnaire doivent être accompagnées par des fiches techniques ou /et photos qui doivent permettre au Pouvoir Adjudicataire de bien comprendre l'offre technique.**

- Dans la case " spécifications techniques proposées" le soumissionnaire doit clairement indiquer le détail de son offre.

**Des annotations "conforme " ou simple copie de nos spécifications ne suffisent pas.**

- Le non-respect d'une de ses caractéristiques est éliminatoire.

## **ANNEXE 6 : DÉCLARATION CRITÈRES D'EXCLUSION OBLIGATOIRE**

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :
  - a. participation à une organisation criminelle ;
  - b. corruption ;
  - c. fraude ;
  - d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
  - e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
  - f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
  - g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
  - h. la création de sociétés offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;

3. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;

4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
- f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;

6. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le non-respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union Européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.

La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.

Le soumissionnaire ou un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union Européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union Européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante

<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-GNFp%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.GNFpa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.GNFpa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.GNFpa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

**Date :**

**Lieu :**

**Signature :**